

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SESSION ORDINAIRE
POUR L'ARRONDISSEMENT DE MACNIDER
TENUE LE 3 FÉVRIER 2020**

Procès-verbal de la séance régulière pour l'arrondissement de MacNider de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 3 février 2020, au bureau municipal à 18 h 30.

Étaient présents Mme la présidente June Smith, Mme la Conseillère Rita D. Turriff, M. le ainsi que Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier.

RÉSOLUTION # 20-02-01
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que la séance de l'arrondissement de MacNider soit ouverte à 18 h 30.

RÉSOLUTION # 20-02-02
ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

1. Ouverture.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2019.
4. Comptes à payer (janvier).
5. Varia ouverts :
 - 5.1. Entente entre la MRC de la Mitis et la Ville de Métis-sur-Mer – service de sauvetage nautique;
 - 5.2. Entente pour achat d'équipements en commun;
 - 5.3. Programme de soutien à des projets de garde estivale 2020;
6. Période de questions.
7. Date de la prochaine séance : Lundi 3 février 2020, 18 h 45, au bureau municipal.
8. Levée de l'assemblée.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION # 20-02-03
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE L'ARRONDISSEMENT MACNIDER TENUE LE 2 DÉCEMBRE 2019

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire de l'arrondissement de MacNider tenue le 2 décembre 2019 soit approuvé tel que soumis.

4. COMPTES A PAYER

RÉSOLUTION # 20-02-04
COMPTES A PAYER

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient payés :

Postes Canada	26.85 \$
TOTAL	26.85 \$

5. VARIA OUVERT

5.1 Entente entre la MRC de la Mitis et la Ville de Métis-sur-Mer – service de sauvetage nautique.

CONSIDÉRANT QUE la MRC dispose des équipements afin de réaliser les interventions en sauvetage nautique, mais ne possède pas les ressources humaines afin d'offrir ce service;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Métis-sur-Mer possède l'expertise au niveau de l'intervention au niveau sauvetage nautique et désire continuer à réaliser ce service.

POUR CES MOTIFS,

Une résolution a été adoptée par la Ville afin d'avoir un entente avec la MRC de la Mitis afin de voir à l'organisation, l'opération et l'administration d'un service d'intervention en sauvetage nautique pour l'ensemble du territoire de la MRC de La Mitis et désigne Mme la mairesse ainsi que M. le Directeur général afin de signer ladite entente.

5.2 Entente pour achat d'équipements en commun.

CONSIDÉRANT QU' une autorisation est nécessaire pour conclure une entente avec les villes de Métis-sur-Mer et Mont-Joli, les municipalités de Grand-Métis, La Rédemption, Les Hauteurs, Padoue, Price, Sainte-Angèle-de-Mérici, Saint-Charles-Garnier, Saint-Donat, Sainte-Flavie, Saint-Gabriel, Sainte-Jeanne d'Arc, Saint-Joseph-de-Lepage, Saint-Octave-de-Métis et la MRC de La Mitis, pour faire des appels d'offres communs, pour l'achat de trois (3) génératrices et différents équipements pouvant servir lors de sinistres.

Une résolution a été adopté par la Ville afin d'autoriser la mairesse et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Métis-sur-Mer une entente avec la Ville de Mont-Joli, les municipalités de Grand-Métis, La Rédemption, Les Hauteurs, Padoue, Price, Sainte-Angèle-de-Mérici, Saint-Charles-Garnier, Saint-Donat, Sainte-Flavie, Saint-Gabriel, Sainte-Jeanne d'Arc, Saint-Joseph-de-Lepage, Saint-Octave-de-Métis et la MRC de La Mitis, pour faire des appels d'offres communs, pour l'achat de trois (3) génératrices et différents équipements pouvant servir lors de sinistre.

5.3 Programme de soutien à des projets de garde estivale 2020.

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2020 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire;

ATTENDU QUE LA Ville de Métis-sur-Mer souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2019-2020 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale;

POUR CES MOTIFS,

Une résolution a été adoptée par la Ville afin,

- D'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale 2020;
- D'autoriser M. Stéphane Marcheterre, Directeur général à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la Ville de Métis-sur-Mer.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de période de questions.

7. DATE DE LA PROCHAINE SESSION

La date de la prochaine séance est le lundi 3 février 2020 à 18h45 au bureau municipal.

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION # 20-02-05
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Conseillère Rita D. Turriff propose que la séance soit levée à 18h35.

Approuvé lors de la session tenue :

June Smith, présidente

Stéphane Marcheterre,
Directeur général et secrétaire-trésorier